

FICHE SIGNALÉTIQUE

Section 1: IDENTIFICATION

1.1 IDENTIFICATEUR DE PRODUIT

Nom du Produit: Aqua Mix® Cement Grout Haze Remover

Code du Produit: Non Disponible

1.2 UTILISATION RECOMMANDÉE DU PRODUIT CHIMIQUE ET RESTRICTIONS

Utilisation: Nettoyant

1.3 DÉTAILS DU FOURNISSEUR DE LA FICHE SIGNALÉTIQUE

Nom/Adresse: Custom Building Products
Five Concourse Parkway, Suite 1900
Atlanta, GA 30328

Numéro de Téléphone: 1-(800)-272-8786

1.4 NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE

Numéro de Téléphone d'urgence: INFOTRAC 1-800-535-5053 (Etats-Unis et Canada)
INTERNATIONAL + 1-352-323-3500

Section 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 CLASSEMENT DU PRODUIT CHIMIQUE CONFORMEMENT AU PARAGRAPHE (d) DE LA NORME 29 CFR 1910.1200 (OSHA HAZCOM 2012)

Domage Oculaire Grave
Corrosion Cutanée

Catégorie 1
Catégorie 1B

2.2 ELEMENTS D'ETIQUETAGE CONFORMEMENT A LA NORME OSHA HAZCOM2012

2.2a MOT INDICATEUR:
DANGER!

2.2b MENTION DE DANGER
Provoque des lésions yeux graves
Provoque des brûlures de la peau

2.2c PICTOGRAMMES DE RISQUE



2.2d AVERTISSEMENTS

i. **PREVENTION**

Se laver les mains minutieusement après manipulation.



FICHE SIGNALÉTIQUE

	Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant ce produit. Utiliser à un endroit bien ventilé. Obtenir des instructions spéciales avant utilisation. Ne pas manipuler jusqu'à ce que toutes les mesures de sécurité ont été lu et compris. Porter des gants imperméables / des vêtements de protection / et une protection des yeux et du visage.
ii. INTERVENTION	En cas de contact avec la peau (ou les cheveux): Retirer immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou à la douche. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin. En cas de contact avec les yeux: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact, si présent et facile à faire. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin. En cas d'inhalation: Transporter la personne à l'air frais et la garder confortablement pour respirer. En cas d'ingestion: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. En cas de symptômes respiratoires: appeler un centre anti-poison / médecin. En cas d'exposition ou d'exposition: consulter un médecin.
iii. ENTREPOSAGE	Entreposer dans un espace bien ventilé. Garder sous clef. Garder le contenant bien fermé.
iv. ELIMINATION	Détruire le contenu ou le contenant selon toutes les réglementations locales, régionales, nationales et internationales.

2.3 INFORMATION SUPPLEMENTAIRES

2.3a AUTRES DANGERS NON-CLASSÉS

Non Applicable

2.3b TOXICITÉ AIGUË INCONNUE

<1% du mélange est constitué d'ingrédient(s) à toxicité aiguë inconnue.

Section 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGREDIENTS

3.1 MELANGES

Nom d'Ingrédient	Numéro de CAS	% en poids
Urea Monohydrochloride	506-89-8	3 – 7%*

*Signifie que le composant va tomber dans une des plages spécifiées en raison de la variabilité de lot à lot.

Section 4: MESURES DE PREMIERS SOINS

4.1 DESCRIPTION DES MESURES DE PREMIERS SOINS

VOIES D'EXPOSITION	DESCRIPTION
Yeux:	En cas de contact, rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Le cas échéant, retirer les



CUSTOM®

TILE INSTALLATION SYSTEMS

Conforme aux normes OSHA HazCom 2012 et SIMDUT 2015

FICHE SIGNALÉTIQUE

lentilles de contact si l'opération est aisée. Consulter immédiatement un médecin.

- Peau:** En cas de contact, rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau. Enlevez les vêtements et les souliers contaminés. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
- Inhalation:** Si la respiration est difficile, transporter la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer. Consulter immédiatement un médecin en cas de malaise.
- Ingestion:** En cas d'ingestion, NE PAS provoquer le vomissement à moins que ceci ait été demandé par du personnel médical. Ne jamais administrer quoi que ce soit par voie orale à une personne inconsciente. Consulter un médecin ou un avis médical.

4.2 LES PRINCIPAUX SYMPTÔMES/EFFETS, AIGUS ET DIFFERES

VOIES D'EXPOSITION	DESCRIPTION
Yeux:	Provoque des lésions yeux graves. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, des clignements excessifs et des productions de larmes avec une rougeur prononcée et un gonflement de la conjonctive.
Peau:	Provoque de graves brûlures de la peau, des rougeurs, des douleurs, et des ampoules.
Inhalation:	Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.
Ingestion:	Peut être nocif si avaler. L'ingestion peut causer un malaise et / ou une détresse, une nausée ou un vomissement.

4.3 INDICATION DE SOINS MEDICAUX IMMEDIATS ET DE TRAITEMENTS PARTICULIERS NÉCESSAIRES

- Remarque pour le médecin:** Les symptômes peuvent ne pas apparaître immédiatement.
- Traitements spécifiques:** En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette ou la fiche signalétique).

Section 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 INFLAMMABILITE

Inflammabilité: Non inflammable/non combustible selon les critères SIMDUT / OSHA HAZCOM2012

5.2 AGENTS D'EXTINCTION

- 5.2a. Agents d'extinction appropriés:**
Traiter pour les matériaux environnants.

FICHE SIGNALÉTIQUE

5.2b. Agents d'extinction non appropriés:
Non Disponible.

5.3 DANGERS SPÉCIAUX RESULTANT DU PRODUIT CHIMIQUE

5.3a. Produits de combustion:
Peut inclure, sans s'y limiter: oxydes de carbone.

5.3b. Données sur les risques d'explosion:

- i. **Sensibilité au choc mécanique:**
Non Disponible
- ii. **Sensibilité aux décharges statiques:**
Non Disponible

5.4 ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION SPÉCIAUX ET PRÉCAUTIONS POUR LES POMPIERS ET LE PERSONNEL CONTRE LES INCENDIES

Demeurer avec le vent dans le dos. Porter un équipement de protection complète incluant la protection respiratoire (SCBA).

Section 6: MESURES CONTRE LES DEVERSEMENTS ACCIDENTELS

6.1 PRECAUTIONS PERSONNELLES, EQUIPEMENTS DE PROTECTION ET PROCEDURES D'URGENCE

Utiliser la protection personnelle recommandée à la section 8. Isoler la zone de danger et interdire l'accès au personnel non protégé et non autorisé.

6.2 METHODES ET MATERIAUX POUR LE CONFINEMENT ET LE NETTOYAGE

Méthodes de confinement: Eviter une fuite ou un déversement sans danger. Ne pas déverser dans les égouts ou laisser s'écouler dans les cours d'eau. Porter un équipement de protection individuel approprié (PPE).

Méthodes de nettoyage: Evacuer les matériaux indésirables correctement en conformité avec toutes les réglementations locales, régionales, nationales et internationales.

Section 7: MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

7.1 PRECAUTIONS POUR LA MANIPULATION SÉCURITAIRE

Manipulation: Utiliser dans des endroits bien ventilés. Porter des gants imperméables aux produits chimiques et des lunettes de protection. Ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques sauf si recommandé par le fabricant. Éviter tout contact avec les yeux. Éviter tout contact avec la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les fumées. Ne pas avaler.



FICHE SIGNALÉTIQUE

Conseils généraux d'hygiène:

Utiliser de bonnes pratiques d'hygiène industrielle et porter la protection individuelle recommandée. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Se laver les mains avant de manger, boire et fumer.

7.2 CONDITIONS POUR ENTREPOSAGE SÉCURITAIRE, INCLUANT TOUTE INCOMPATIBILITE

Entreposage:

Conserver hors de la portée des enfants. Garder le conteneur bien fermé. Entreposer à température ambiante et garder les conteneurs fermés lorsque le produit n'est pas utilisé. Eviter l'accumulation de poussière par un nettoyage fréquent et par une construction appropriée de la zone d'entreposage.

Section 8: CONTROLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVUELLE

8.1 PARAMETRES DE CONTROLE

Directives d'exposition:

Limites d'exposition au travail		
Ingrédient	OSHA-PEL	ACGIH-TLV
Urea Monohydrochloride	Non Disponible	Non Disponible

8.2 CONTRÔLES D'EXPOSITION

Contrôles d'ingénierie:

Utiliser une ventilation adéquate pour maintenir l'exposition (poussières en suspension, fumée, vapeur, etc.) en dessous des limites permises.

8.3 MESURES DE PROTECTION INDIVIDUELLE

8.3a. Equipement de protection individuelle:

- i. **Protection des yeux et du visage:** Porter une protection de oculaire approuvée [Lunettes de sécurité correctement ajustée contre la poussière ou les éclaboussures de produits chimiques au visage (ou masque facial)]
- ii. **Protection de la peau:**
 - 1. **Protection des mains:** Porter des gants imperméables, comme nitrile.
 - 2. **Protection du corps:** Porter des vêtements de protection appropriée.
- iii. **Protection des voies respiratoires:** Un NIOSH approuvé respirateur ou le visage de filtrage pièce, comme N95, est recommandé dans les zones mal ventilées ou lorsque les limites d'exposition admissibles peut être dépassée. Les respirateurs doivent être choisis et utilisés selon les directives d'un professionnel de la santé et de la sécurité formé en la matière, conformément aux exigences de la norme OSHA (29 CFS 1910.134) en matière de respirateurs et de la norme ANSI (Z88.2) en matière de protection respiratoire.
- iv. **Mesures générales de santé et de sécurité:** A manipuler selon les pratiques d'hygiène et de sécurité industrielles établies.

**CUSTOM**[®]

TILE INSTALLATION SYSTEMS

Conforme aux normes OSHA HazCom 2012 et SIMDUT 2015

FICHE SIGNALÉTIQUE**Section 9: PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

Apparence (état physique, couleur etc.)	Liquide incolore
Odeur	Caractéristique
Seuil d'odeur	Non Disponible
pH	0.9 – 1.5
Point de fusion / Point de congélation	Non Disponible
Point initial d'ébullition et limite d'ébullition	>212°F(>100°C)
Point d'éclair	Non Disponible
Taux d'évaporation (Eau=1):	Non Disponible
Inflammabilité:	Non inflammable/Non combustible
Limite supérieure d'inflammabilité/d'explosion	Non Disponible
Limite inférieure d'inflammabilité/d'explosion	Non Disponible
Pression de vapeur	Non Disponible
Densité de vapeur	Non Disponible
Densité relative / gravité spécifique	1.02 – 1.05 g/mL
Solubilité dans l'eau:	Miscible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Non Disponible
Température d'inflammation spontanée:	Non Disponible
Température de décomposition:	Non Disponible
Viscosité (cps):	Non Disponible
COV	<1 g/L

Section 10: STABILITE AND REACTIVITE**10.1. REACTIVITE**

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'utilisation.

10.2. STABILITE CHIMIQUE

Stable dans les conditions normales d'entreposage.

10.3. POSSIBILITE DE REACTIONS DANGEREUSES

Aucune réaction dangereuse dans les conditions normales d'utilisation.

10.4. CONDITIONS A EVITER

Chaleur. Matériaux incompatibles.

10.5. MATERIAUX INCOMPATIBLES

Acides forts et Oxydants forts.

10.6. PRODUITS DE DECOMPOSITION DANGEREUX

La décomposition peut produire des oxydes de carbone.

Section 11: INFORMATION TOXICOLOGIQUE**11.1. VOIES D'EXPOSITION PROBABLES:**

Contact avec la peau, absorption par la peau, contact avec les yeux, inhalation et ingestion

11.2. SYMPTOMES LIES AUX CARACTERISTIQUES PHYSIQUES/CHIMIQUES/TOXICOLOGIQUES

**CUSTOM**[®]

TILE INSTALLATION SYSTEMS

Conforme aux normes OSHA HazCom 2012 et SIMDUT 2015

FICHE SIGNALÉTIQUE

Yeux: Provoque des lésions yeux graves. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, des clignements excessifs et des productions de larmes avec une rougeur prononcée et un gonflement de la conjonctive.

Peau: Provoque de graves brûlures de la peau, des rougeurs, des douleurs, et des ampoules.

Inhalation: Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

Ingestion: Peut être nocif si avaler. L'ingestion peut causer un malaise et / ou une détresse, une nausée ou un vomissement.

Toxicité Aiguë (ATE _{mix} = 4,095 mg/kg)		
Ingrédient	CL50	DL50
Urea Monohydrochloride	Non Disponible	Orale: 1,120.9 mg/kg, rat

Cancérogénicité	
Ingrédients	Produits chimiques inscrits comme agents cancérogènes ou potentiellement cancérogènes (NTP,IARC,OSHA,ACGIH,CP65)
Urea Monohydrochloride	Non Listé

11.3. EFFETS DIFFERES ET EFFETS IMMEDIATS ET CHRONIQUES D'UNE EXPOSITION A COURT ET A LONG TERME

A COURT TERME	
Corrosion/Irritation cutanée:	Provoque des brûlures de la peau
Domage/Irritation grave oculaire:	Provoque des lésions yeux graves
Sensibilisation des voies respiratoires:	Non Classés
Sensibilisation de la peau:	Non Classés
Exposition unique—STOT:	Peut provoquer une irritation des voies respiratoires
Danger d'aspiration:	Non Classés
A LONG TERME	
Cancérogénicité:	Non Classés
Mutagénicité des cellules germinales:	Non Classés
Toxicité pour la reproduction:	Non Classés
Exposition Répétée—STOT:	Non Classés
Effets Antagonistes/Synergiques	Non Classés

Section 12: INFORMATION ECOLOGIQUE**12.1. ECOTOXICITE**

Peut entrainer des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. Ne pas laisser s'écouler dans les égouts ou dans les cours d'eau.

Ecotoxicité		
Ingrédient	EC50/NOEC-48 Heures	LC50/NOEC-96 Heures
Urea Monohydrochloride	71 mg/L Ceriodaphnia dubia	>142 mg/L Rainbow trout

12.2. PERSISTANCE ET DEGRABILITE

Non Disponible



FICHE SIGNALÉTIQUE

12.3. POTENTIEL DE BIOACCUMULATION

Non Disponible

12.4. MOBILITE DANS LE SOL

Non Disponible

12.5. AUTRES EFFETS NEFASTES

Non Disponible

Section 13: ELIMINATION

13.1. METHODE POUR LE TRAITEMENT DES DECHETS

Eliminer produit et contenant dans le respect des les réglementations locales, régionales, provinciales et fédérales.

13.2. AUTRES METHODES D'ELIMINATION RECOMMANDEES

Non Disponible

Section 14: INFORMATION CONCERNANT LE TRANSPORT

DOT (Etats-Unis)	TMD (CANADA)	IATA
NUMERO ONU: UN 3265	NUMERO ONU: UN 3265	NUMERO ONU: UN 3265
DESIGNATION OFFICIELLE ONU DE TRANSPORT: Liquide corrosif, acide, organique, N.S.A. (Urea monohydrochloride)	DESIGNATION OFFICIELLE ONU DE TRANSPORT: Liquide corrosif, acide, organique, N.S.A. (Urea monohydrochloride)	DESIGNATION OFFICIELLE ONU DE TRANSPORT: Liquide corrosif, acide, organique, N.S.A. (Urea monohydrochloride)
CLASSE DE RISQUE POUR LE TRANSPORT (ES): 8	CLASSE DE RISQUE DE TRANSPORT (ES): 8	CLASSE DE RISQUE DE TRANSPORT (ES): 8
GROUP D'EMBALLAGE (S'IL Y A): III	GROUPE D'EMBALLAGE (S'IL Y A): III	GROUPE D'EMBALLAGE (S'IL Y A): III
Quantité Limitée <= 5L	Quantité Limitée <= 5L	Quantité Limitée <= 0.5L

En résumé: Produit réglementé selon DOT/TMD et autres règlements de transport.

14.1. RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

Non Disponible

14.2. TRANSPORT EN VRAC CONFORMEMENT A L'ANNEXE II DE LA CONVENTION MARPOL 73/78 ET DU CODE IBC

Non Disponible

FICHE SIGNALÉTIQUE

14.3. PRECAUTIONS SPECIALES POUR L'UTILISATEUR

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

Section 15: INFORMATION REGLEMENTAIRE

15.1. REGLEMENTATION CONCERNANT LA SECURITE, LA SANTE ET L'ENVIRONNEMENT / MESURES LEGISLATIVES SPECIFIQUES POUR LE PRODUIT CHIMIQUE

Canada: Ce produit a été classé conformément aux critères de risque du Règlement sur les produits dangereux et la fiche signalétique comprend toutes les informations requises du Règlement sur les produits dangereux.

Etats-Unis: Fiche signalétique préparée conformément à la norme sur la communication de renseignements à l'égard des matières dangereuses (29 CFR 1910.1200) HazCom 2012

15.2. INFORMATION FEDERALE POUR ETATS-UNIS:

INGREDIENTS	SARA TITRE III			
	SECTION 302 (EHS) TPQ (LBS)	SECTION 304 EHS RQ (LBS)	CERCLA RQ (LBS)	SECTION 313 (TRI)
Urea Monohydrochloride	Non Listé	Non Listé	Non Listé	Non Listé

15.3. DU DROIT DE SAVOIR LOIS LISTES POUR LES ETATS-UNIS

Proposition 65 de la Californie:	 AVERTISSEMENT: Ce produit peut vous exposer à des produits chimiques, y compris le formaldéhyde, qui est connu de l'État de Californie pour causer le cancer. Pour plus d'informations, visitez le site www.P65Warnings.ca.gov .
Du "Droit de Savoir" pour autres listes états des Etats-Unis:	L'eau: CAS#7732-18-5 Urea Monohydrochloride: CAS#506-89-8 Citrate de Sodium Dihydrate: CAS#6132-04-3

15.4. INVENTAIRES MONDIAUX

Ingrédient	Etats-Unis TSCA	Canada LIS/LES
Urea Monohydrochloride	Oui	LIS

FICHE SIGNALÉTIQUE

15.5. CLASSEMENT NFPA ET HMIS:

DANGER POUR LA SANTÉ

4 EXTRÊME: les blessés, peut être mortel en cas d'ingestion ou de contact direct

3 GRAVE: blessés, un affaiblissement de perception, l'arrêt et un appareil de respiration doivent être portés

2 MODÉRÉ: un équipement respiratoire et un masque facial doivent être portés

1 FAIBLE: un appareil de respiration peut être porté

0 MINIME: aucune précaution nécessaire

DANGER D'INFLAMMABILITÉ

4 EXTRÊME: peut se ignifier extrêmement facilement. Point d'éclair en dessous de 23°F (2,2°C)

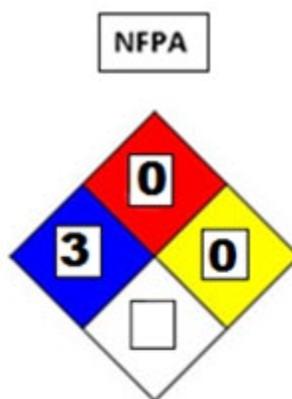
3 GRAVE: inflammable. Point d'éclair (P) > à 100°F (22,3 à 37,8°C)

2 MODÉRÉ: combustible. Nécessite une chaleur notable pour s'enflammer. Point d'éclair en dessous de 200°F (93,3°C)

1 FAIBLE: peu combustible. Nécessite une forte chaleur pour s'enflammer

0 MINIME: ne brûle pas dans des conditions normales

NFPA



RISQUE SPÉCIFIQUE

Oxydant
Acide
Alcalin
Corrosif
Ne pas utiliser d'eau
Radiation

RISQUE D'INSTABILITÉ

4 EXTRÊME: explosif à température ambiante

3 GRAVE: peut exploser si chauffé ou exposé à une chaleur intense

2 MODÉRÉ: instable. Peut réagir avec de l'eau

1 FAIBLE: peut réagir si chauffé ou mélangé avec d'autres

0 MINIME: non réactif stable. Ne réagit pas avec l'eau

Indice De Danger	
4	Danger Sévère
3	Danger Sérieux
2	Danger Modéré
1	Danger Faible

HMIS

INDICE DE L'ÉQUIPEMENT DE PROTECTION	
3 SANTÉ	A
0 INFLAMMABILITÉ	G
0 RÉACTIVITÉ	B
F PROTECTION INDIVIDUELLE	H
	C
	I
	D
	J
	E
	K
	F
	X

★ Demandez à votre superviseur pour obtenir des instructions particulières de manipulation

15.6. AGENCE DE SOURCE DES CLASSEMENTS CANCÉROGENES:

CP65	Proposition 65 de la Californie
OSHA (O)	Occupational Safety and Health Administration (OSHA – Direction Générale de la Sécurité et de la Santé au Travail)
ACGIH (G)	American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux) <ul style="list-style-type: none"> A1 – Agent cancérigène pour les humains – Confirmé A2 – Agent cancérigène pour les humains - Soupçonné A3 – Agent cancérigène pour les animaux A4 – Ne peut pas être classé comme cancérigène pour les humains A5 – N'est pas soupçonné comme cancérigène pour les humains



FICHE SIGNALÉTIQUE

CIRC (I)	Centre International de Recherche sur le Cancer <ul style="list-style-type: none">• 1 – L'agent (mélange) est cancérigène pour les humains• 2A – L'agent (mélange) est probablement cancérigène pour les humains: il existe peu de preuves de cancérigénicité chez l'humain et suffisamment de preuves de cancérigénicité chez les animaux de laboratoire.• 2B – L'agent (mélange) est probablement cancérigène pour les humains; il existe peu de preuves de cancérigénicité chez l'humain en l'absence de preuves suffisantes de cancérigénicité chez les animaux de laboratoire.• 3 – L'agent (mélange, circonstance d'exposition) ne peut pas être classé quant à sa cancérigénicité pour l'humain• 4 – L'agent (mélange, circonstance d'exposition) n'est probablement pas cancérigène pour l'humain.
NTP (N)	National Toxicology Program (Programme national de toxicologie) <ul style="list-style-type: none">• 1 – Connus pour être cancérigène• 2 – Raisonnablement anticipé d'être cancérigène

Section 16: RENSEIGNEMENTS SUPPLEMENTAIRES

Date de Préparation: 1 Juillet 2016

Version: 1.2

Date de Révision: 30 Octobre 2018

Clause de non-responsabilité : Nous croyons que les affirmations, les informations techniques et les recommandations contenues dans la présente fiche signalétique sont véridiques, mais elles sont données sans garantie d'aucune sorte. Les informations contenues dans ce document s'appliquent à cette substance spécifique comme fournie. Elles peuvent ne pas être valables pour cette substance si elle est utilisée en combinaison avec toute autre substance. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence et de l'intégralité de cette information quant à l'usage particulier qu'il en fera.

Préparé par: Custom Building Products
Téléphone: (562)-968-2980
www.custombuildingproducts.com

Fin de la fiche signalétique